



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf décembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-56**

Date de la convocation : **15/12/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **11**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Angé

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Base d'adresse locale - Fourniture de plaques de numéros de rues

Monsieur le Maire expose au Conseil

Dans sa séance du 21/09/2022, le Conseil a validé la dénomination des voies et rues sur la commune. Afin de finaliser la mise en place de l'adressage, il est nécessaire de procéder à l'acquisition des plaques de numéros de rues. Pour ce faire il est proposé le programme suivant :

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **9 261,00 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse SADPMC	80%	7 408,00 €
Autofinancement	20%	1 853,00 €
TOTAL HT		9 261,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 11 Contre : Abstentions :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20231229-DL-2023-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2024
Publication : 02/01/2024

Le Maire
M. Claude FLORI
POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI

